

OUVERTURE d'un CREDIT supplémentaire de 252.162 FR au BUDGET de la Commune pour l'exercice 1952.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 11 Janvier 1952

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner lecture de la lettre de Monsieur le Préfet n° 1958 II/2 du 4 Décembre 1951.

REPUBLIQUE FRANCAISE

A. de V. /I.J.

PREFECTURE
de
la REUNION

IIème Division

2ème Bureau

Saint-Denis, le 4 Décembre 1951

Le Préfet de la Réunion

à Monsieur le MAIRE - ST-DENIS -

N° 1958 II/2 - En vue assurer fonctionnement de la Caisse Intercommunale de retraites employés municipaux pour l'année 1952, honneur vous prier proposer votre conseil municipal voter "par autorisation spéciale" la somme de 252.162 francs représentant part contributive votre commune. Cette délibération ne devra, toutefois, être prise qu'en 1952 après le vote et l'approbation du budget primitif de 1952.

P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: LEROUX.

Pour copie conforme
Le Chef du 2ème Bureau
S/ ADAM de VILLIERS.

En conséquence je vous demande Mesdames, Messieurs, de voter par autorisation spéciale, sur les voies et moyens de l'exercice en cours, une ouverture de crédit de 252.162 Francs pour assurer en 1952 le fonctionnement de la Caisse Intercommunale de Retraites des employés municipaux./.

Le 1er Adjt. fr. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Mis aux voix le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.